

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 085-200023778-20240411-DL2024_02_08A-DE



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS

de l'année **2024**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Sommaire

1. Le Budget Principal de la Comm.d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	4
1.1. La section de fonctionnement.....	4
a) Les recettes de fonctionnement.....	5
b) Les dépenses de fonctionnement	8
c) La vue d'ensemble.....	11
1.2. La section d'Investissement.....	12
1.3 La structure de la dette	14
2. Les Budgets Annexes	18
2.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.....	18
2.2. Le budget annexe ASSAINISSEMENT RÉGIE.....	22
2.3. Le budget annexe ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	27
2.4. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE.....	28
2.5. Le budget annexe PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES.....	28
2.6. Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	29
2.7. Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.....	30
3. Consolidation des Budgets 2024.....	31

Préambule

Le Budget Primitif 2024 est le premier budget répondant à la norme comptable M57 en remplacement de l'instruction comptable M14. Les budgets annexes gérés en comptabilité M4 (budgets annexes Assainissement Régie, REOMI, SPANC et PORTS) sont maintenus dans cette nomenclature conformément à la réglementation.

Le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 marque un rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée. C'est également un prérequis pour la migration vers le compte financier unique (CFU). La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté d'Agglomération, elle sera disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil communautaire avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté le 11 avril 2024 par le Conseil communautaire et sera consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Sur le plan budgétaire, au 1er janvier 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie totalisera 8 budgets détaillés comme suit :

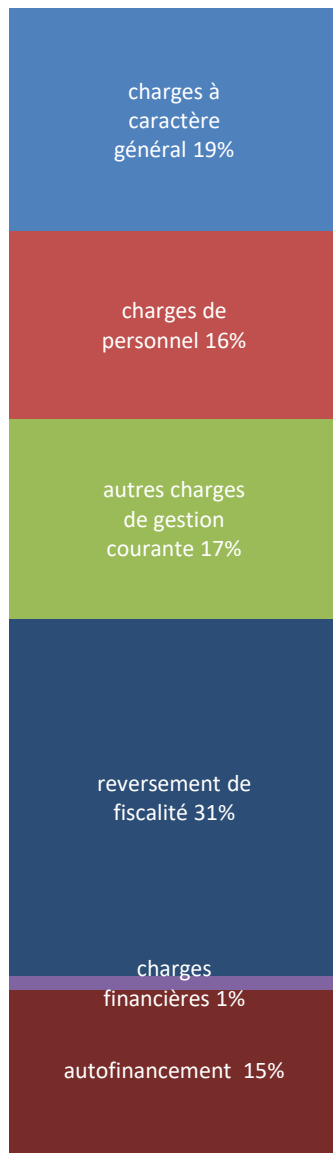
- 1 budget principal,
- 1 budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- 1 budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- 1 budget annexe « Ensemble Immobilier d'Entreprise »
- 1 budget annexe « ASSAINISSEMENT REGIE »
- 1 budget annexe « REOMI »
- 1 budget annexe « SPANC »
- 1 budget annexe « PORTS ».

1 – LE BUDGET PRINCIPAL

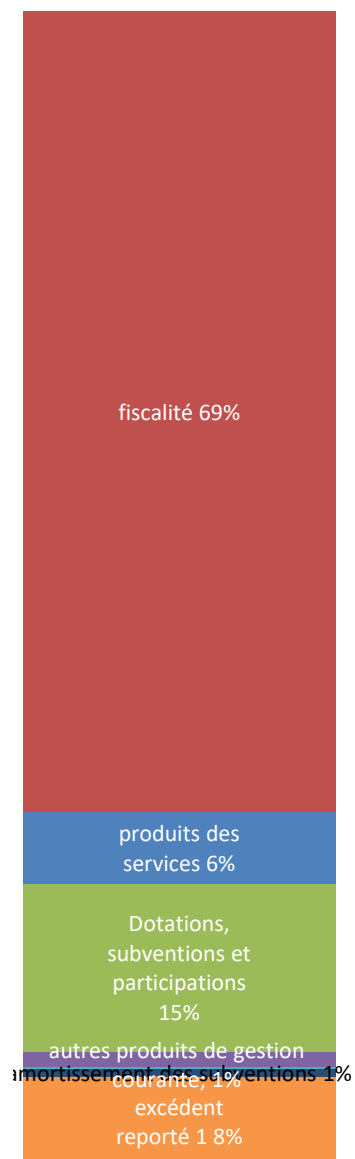
1.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 43 981 039,41 € en 2024 contre 41 399 665,64 € en 2023.

Charges de fonctionnement

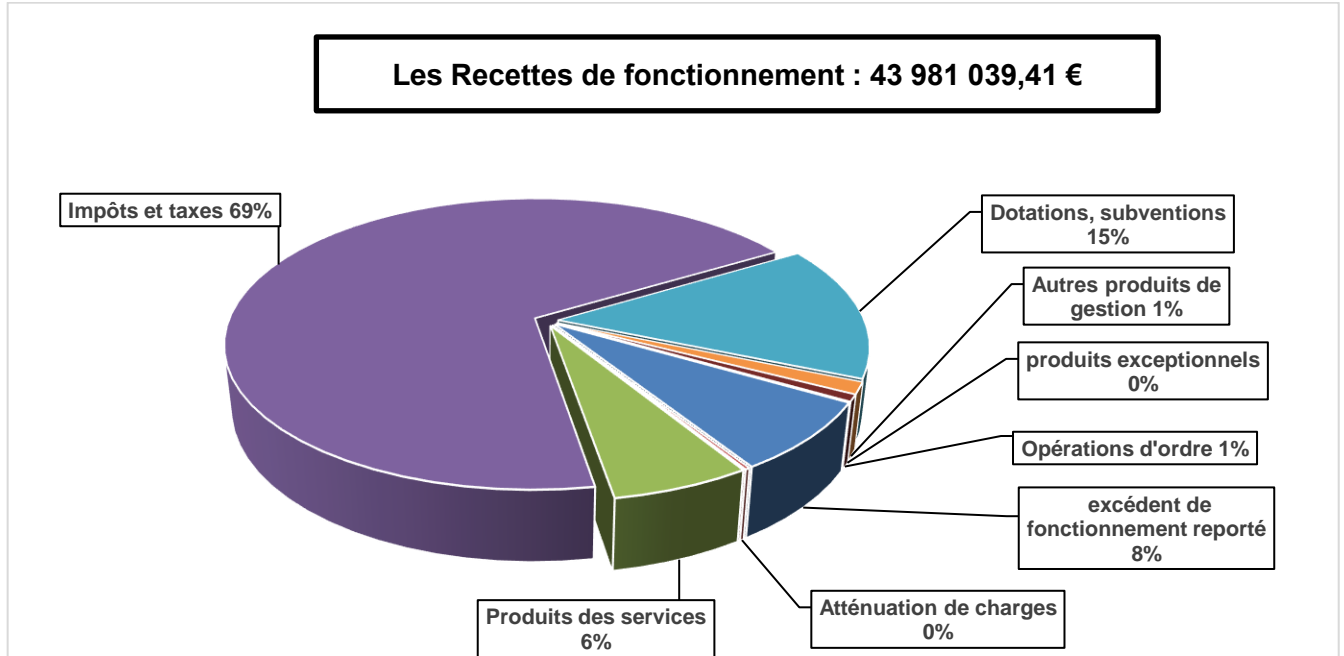


Produits de fonctionnement



a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 8,37 % par rapport à l'exercice précédent.



Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent, sont projetées à 40,3 M€ en 2024, en hausse de 3,1 M€ par rapport au BP 2023, soit + 8,37%.

Ces recettes restent majoritairement composées du produit de la fiscalité, qui représente 70% des recettes.

En raison de la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité sous l'effet de l'inflation, de la revalorisation des bases minimum de CFE votée en 2023, de la GEMAPI et d'une proposition d'augmentation des taux ménages (THRS, TFB et TFNB) de 10% ces recettes sont en progression de plus de 2 M€.

La Dotation d'Intercommunalité et les compensations fiscales versées par l'ETAT, représentent 10% des recettes réelles et sur l'exercice 2024 progressent de 7% (+274 k€).

L'introduction de la facturation des actes d'urbanisme aux communes ainsi que la perception sur une année pleine des droits d'inscription aux transports participent grandement à l'évolution du chapitre « produits des services ».

Chapitre 70 – produits des services

Les produits des services connaissent une forte hausse de 27,64 % en 2024 (+584 k€).

Le projet de budget 2024 intègre la mise en place d'une facturation aux communes, des actes d'urbanisme, pour un montant de 227 500 €.

L'exercice 2024 enregistre également les recettes de la vente de titres de transports scolaires aux usagers sur une année pleine entraînant une recette supplémentaire d'un montant de 170 000€.



Les autres évolutions concernent, à la hausse, la billetterie du multiplexe aquatique, la facturation du service commun au CIAS et les refacturations à l'office de tourisme intercommunal et aux budgets annexes.

Chapitres 73 – produits fiscaux

La notification des bases fiscales permet de constater une évolution des bases ménages de 3 à 5,5 % et des bases de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) de 18,8%.

La forte évolution des bases CFE s'explique par la décision du Conseil communautaire du 20 juillet 2023, de revaloriser les bases minimums de CFE..

Une proposition de hausse des taux de 10% de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et des Taxes Foncières (Bâti et Non Bâti) a été intégrée dans le projet de budget.

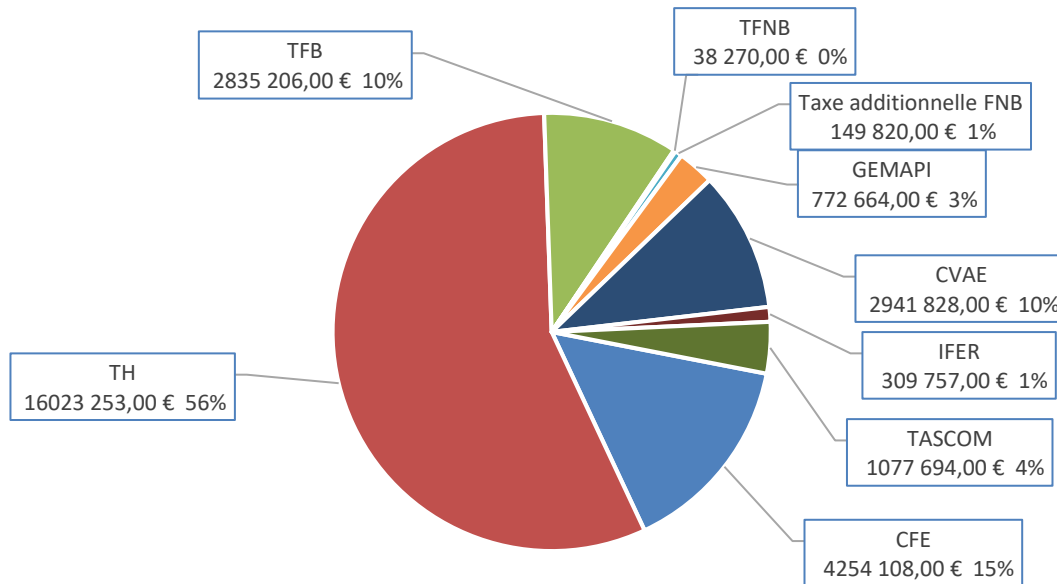
La fraction de TVA perçue désormais par l'agglomération en compensation d'une part, de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et d'autre part de la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) évolue de 4,5 %.

Enfin l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) évolue de 2,5%, la TASCOT (Taxe sur les Surfaces COMmerciales) reste stable et la GEMAPI de 48,58% prenant en compte la décision du Conseil communautaire du 20 juillet 2023 de fixer le montant par habitant à 10 €.

Avec l'application de ces différentes évolutions, le chapitre enregistre une progression de de 2 290 593 € dont 865 000 € en lien avec la hausse des taux, 637 000 € au titre des décisions prises lors du Conseil du 20 juillet 2023 et 50 000 € liés à la taxe de séjour.

	BASES de fiscalité				Taux	Produits		
	2022	2023	2024	Evol. 2024/ 2023	2024	2023 perçu	2024 à percevoir	Evol. 2024/ 2023
CFE	14 746 568,33 €	15 536 989,15 €	18 456 000,00 €	18,79%	23,05%	3 581 276,00 €	4 254 108,00 €	19%
TAXE HABITATION	53 703 225,00 €	56 495 181,64 €	57 474 000,00 €	1,73%	11,51%	5 914 873,00 €	6 615 257,00 €	12%
TFB	84 129 765,63 €	90 801 375,46 €	95 784 000,00 €	5,49%	2,96%	2 442 557,00 €	2 835 206,00 €	16%
TFNB	1 598 924,73 €	1 728 153,85 €	1 780 000,00 €	3,00%	2,15%	33 699,00 €	38 270,00 €	14%
Taxe add. FNB	458 731,96 €	509 735,49 €	514 847,00 €	1,00%		148 312,00 €	149 820,00 €	1%
Fraction de TVA						9 001 565,00 €	9 407 996,00 €	5%
CVAE						2 810 316,00 €	2 941 828,00 €	5%
TASCOT						1 077 512,00 €	1 077 694,00 €	0%
IFER						302 200,00 €	309 757,00 €	3%
GEMAPI						520 232,00 €	772 664,00 €	49%
TOTAL	154 637 215,64 €	165 071 435,60 €	174 008 847,00 €	5%		25 832 542,00 €	28 402 600,00 €	10%

Produit de la fiscalité 2024
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
28 402 600 €



Chapitre 74 – dotations et participations

En évolution de 4,36 %, ce chapitre est constitué à 65% de la dotation d'intercommunalité et des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité qu'il décide.

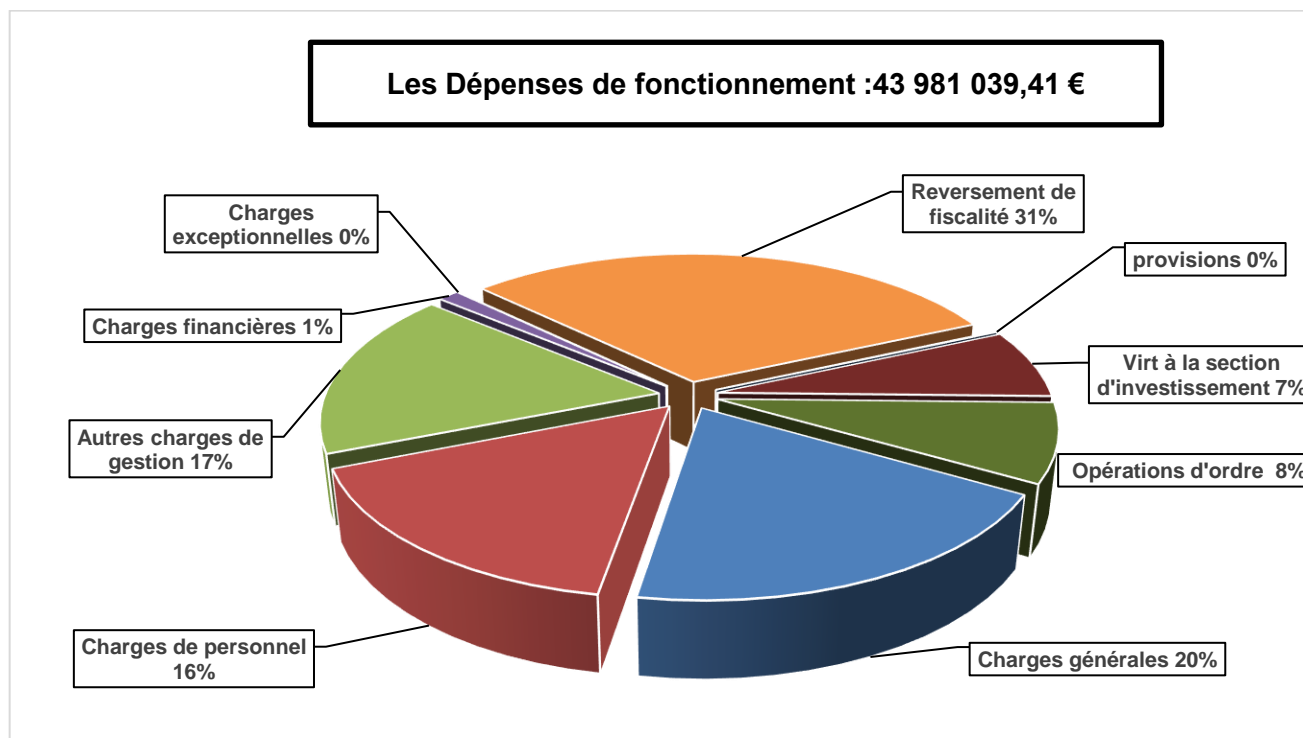
La dotation d'intercommunalité progresse de 167 000 € (+6%) et les dotations de compensations versées par l'Etat pour les exonérations progressent de 106 685 € (+9%).

Chapitres 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre la facturation des différents loyers issus du parc immobilier de la Communauté d'Agglomération. La légère progression correspond à la révision annuelle des loyers.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de 8,28 % par rapport à l'exercice précédent.



Les mesures principales en fonctionnement peuvent être décrites ainsi :

Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 22% des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 11,71% (+891 000€) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- La mise en place de la mobilité sur le territoire (amélioration de l'existant et mise en place du transport à la demande) pour 335 000 €
- L'actualisation du marché des transports scolaires pour 182 000 €
- La hausse du coût des fluides pour 158 000 €
- Le coût du crédit-bail de la gendarmerie avec la hausse de l'Euribor pour 122 000 €
- Des travaux au château de Commequiers pour 48 000 €.
- L'accompagnement pour l'attribution des aides à l'habitat pour 38 000 €

Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges à caractère général représentent 19% des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 11,19% (+721 718€) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

Éléments impactant la masse salariale	Montant
Créations de postes (Créations de postes 2 aux services "moyens/ressources" sur 6 mois, 2 postes à la défense contre la mer et au développement durable sur 6 mois, 2 au service informatique dont 1 sur 8 mois, 2 postes à l'urbanisme dont 1 sur 8 mois, 1 poste à l'accueil, 1 poste au CISP, 1 poste aux mobilités, 2 apprentis 4 mois à la culture et la Balise)	+ 336 545 €
Suppressions de postes (retraite aux services techniques et disponibilités)	- 17 581 €
Ajustement de postes (augmentation du temps de travail aux mobilités, aux transports scolaires et à la taxe de séjour)	+ 20 835 €
Remplacements et saisons (La Balise, multiplexe aquatique et ressources humaines)	+ 47 401 €
Glissement Vieillesse Technicité (mise en place du CIA et impact hausse du point d'indice de 1,5% en juillet 2023 sur 12 mois)	+ 301 182 €
Indemnités de chômage	+ 15 846 €
Assurance du personnel/FDAS/médecine du travail	+ 17 490 €
Total	721 718 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion

Ce chapitre, qui représente 20% des charges réelles de fonctionnement est en augmentation de 13% par rapport à 2023. Cette évolution est liée à l'évolution de la subvention à verser au CIAS pour le financement de ses activités.

Les autres postes de dépenses sont :

- La prise en charge des déficits des budgets annexes
- Les indemnités versées aux élus
- La participation au SDIS
- Les participations aux syndicats de marais
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 – charges financières

La contractualisation de quatre nouveaux prêts en 2023 entraîne une forte évolution (+144%) de ce chapitre soit +300 k€.

Les ICNE (intérêts courus non échus) ainsi que la provision au titre des intérêts de la ligne de trésorerie participent à cette évolution à hauteur de 70 k€.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Sont inscrits des crédits pour d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs.

Chapitre 68 – provision

En application des principes de prudence et de sincérité, la communauté d'agglomération a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

A ce titre des crédits à hauteur de 30 000€ sont inscrits.

Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre, qui représente 31% des charges réelles de fonctionnement est stable par rapport à 2023 et est constitué de :

- L'Attribution de Compensation pour 3 415 400 € (-100 k€ : actualisation des charges transférées « eaux pluviales urbaines »)
- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) pour 430 000 € (l'ajustement de la compensation versée aux communes accueillant sur le territoire les grands rassemblements de gens du voyage explique la baisse de 20 000€)
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle de Ressources) pour 7 670 700 €,
- Du reversement à l'office de tourisme intercommunal (OTI) du montant de la taxe de séjour pour 2 000 000 €

L'Etat régularisant le montant de la fraction de TVA perçue en N sur N+1 et un remboursement au titre de l'exercice 2023 est prévu pour un montant de 106 000€ auquel s'ajoute une provision d'environ 6 000€.

c) La vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	BP 2024	BP 2023	variation 2024/ 2023	Recettes	BP 2024	BP 2023	variation 2024/ 2023
Charges à caractère général	8 496 000,00 €	7 605 093,00 €	11,71%	Produits des services	2 696 000,00 €	2 112 238,00 €	27,64%
Charges de personnel	7 172 000,00 €	6 450 282,00 €	11,19%	Impôts et taxes	30 402 600,00 €	28 112 007,00 €	8,15%
Autres charges de gestion courante	7 525 940,00 €	6 632 206,00 €	13,48%	Dotations, subventions et participations	6 549 066,00 €	6 275 638,00 €	4,36%
Charges financières	520 000,00 €	212 500,00 €	144,71%	Autres produits de gestion courante	568 000,00 €	563 680,00 €	0,77%
Charges spécifiques	8 000,00 €	15 000,00 €	-46,67%	Produits spécifiques	0,00 €	2 500,00 €	-100,00%
Provisions	30 000,00 €	0,00 €		Reprises de provisions	0,00 €	0,00 €	
Reversement de fiscalité	13 628 000,00 €	13 605 700,00 €	0,16%	Atténuation de charges	90 000,00 €	125 000,00 €	-28,00%
Sous-total dépenses réelles	37 379 940,00 €	34 520 781,00 €	8,47%	Sous-total recettes réelles	40 305 666,00 €	37 191 063,00 €	8,37%
Opérations d'ordre	3 513 000,00 €	3 338 710,00 €	5,22%	Excédent de fonct. reporté	3 356 373,41 €	3 786 787,64 €	-11,37%
Vrt à la section d'investissement	3 088 099,41 €	3 540 174,64 €	-12,77%	Opérations d'ordre	319 000,00 €	421 815,00 €	-24,37%
Total	43 981 039,41 €	41 399 665,64 €	6,24%	Total	43 981 039,41 €	41 399 665,64 €	6,24%

La capacité d'autofinancement brute de l'exercice 2024 s'élève à 2 925 726 € et l'autofinancement net après remboursement du capital de la dette à 1 829 856 €

1.2. La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 28 151 722,77 € dont 17 081 778,05 € pour la réalisation de nouveaux équipements et 4 674 961,11 € de restes à réaliser au 31/12/2023.

Des crédits pour les opérations pour le compte de tiers sont inscrits en dépenses et recettes à hauteur de 1 411 270,97 €. Il s'agit de travaux ou commandes réalisés par la Communauté d'Agglomération sur le domaine public maritime pour le compte de l'Etat (défense contre la mer) et de travaux de voirie pour le compte d'une commune.

Des apports en avance en compte courants à la société Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont été prévus pour un montant de 92 200 €.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 085 870 €, auquel s'ajoute des provisions pour remboursements de dépôts de garantie et de versements de cautions pour un total de 15 000€ et une provision pour remboursement de FCTVA pour 5 000 €.

Opérations d'investissement	BP 2024	Restes à réaliser 31/12/2023
Eaux pluviales CP 2024	5 062 000,00 €	
Sentiers cyclables CP 2024	2 505 200,00 €	
Bâtiment siège administratif (CP 2024)	2 358 828,05 €	
Voirie communautaire	1 371 330,00 €	424 502,87 €
Travaux de défense contre la mer	1 458 500,00 €	475 799,35 €
Soutien à la production de locatifs publics et à l'amélioration de l'habitat	1 067 250,00 €	198 621,00 €
Développement de la fibre optique	707 100,00 €	
PLUI	440 710,00 €	11 737,26 €
Fonds de concours aux communes (plan de relance + DSC)	350 000,00 €	752 365,83 €
Réserves foncières	315 000,00 €	282 495,00 €
Informatique	302 610,00 €	142 560,65 €
Aménagement ancien bâtiment FIL'MER	240 000,00 €	1 834 388,36 €
Intervention sur patrimoine immobilier	251 200,00 €	56 095,73 €
Sites touristiques (moulin et vélo rail)	179 000,00 €	386 897,13 €
Equipements et aménagement multiplexe, salle de gymnastique, stand de tir, salle de judo et de sports du lycée	139 685,00 €	4 945,98 €
Eglises	120 000,00 €	
Salle de spectacles	77 490,00 €	17 335,70 €
Autres investissements	135 875,00 €	87 216,25 €
Total des investissements	17 081 778,05 €	4 674 961,11 €
		21 756 739,16 €

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 4 614 389,14 €,
- Le FCTVA à hauteur de 2 643 339,05 €,
- Les subventions pour 3 076 054,33 €,
- Les opérations pour compte de tiers pour 1 411 270,97 €,
- Les cessions pour 135 000 €,
- Les encaissements de dépôts de garantie et remboursements de cautions pour 5 000 €
- Le remboursement par la Région de l'avance Fonds Territorial Résilience pour 29 000 €
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre 12 452 026,64 € à la date de ce jour, dont 4 500 000 € correspondent à des restes à réaliser de 2023.

Les subventions d'équipement inscrites sont les suivantes :

‡ **Nouvelles inscriptions :** **1 753 380,00 €**

- Piste cyclable RD6 (Région et Département) 544 970,00 €
- Réseaux d'eaux pluviales 234 750,00 €
- Bâtiment accueil groupes au moulin des gourmands (Région) 229 262,00 €
- Recyclerie au sein de l'ancien bâtiment FIL'MER (Région) 532 398,00 €
- Défense contre la mer projets PAPI (Etat, Région et Département) 197 000,00 €
- Mise en réseau des bibliothèques (Département) 15 000,00 €

‡ **Restes à réaliser au 31/12/2023 :** **1 322 674,33 €**

- Extension siège administratif (Région et Département) 640 912,72 €
- Eaux pluviales (Etat, Département et agence de l'eau) 212 785,94 €
- Défense contre la mer PAPI vulnérabilité, drone et perré (Etat, Région et Département) 262 136,09 €
- Piste cyclable La Roche/Lycée/Multiplexe (Région) 98 074,00 €
- Soutien plan de relance économique (Département) 31 773,00 €
- Equipements France Services (Etat) 29 114,68 €
- Crèche de Brétignolles Sur Mer (CAF) 22 764,00 €
- Arbre du moteur du Moulin des gourmands (Département) 16 441,78 €
- Eglises La Chaize Giraud et Brem Sur Mer (Etat et Département) 8 672,12 €

Engagements pluriannuels envisagés

La gestion des engagements pluriannuels est assurée au moyen d'autorisations de programmes. A ce stade, les évolutions pressenties sont retracées dans le tableau ci-dessous :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
AP n°15 – Equipements annexes du Lycée	8 885 843,93 €	8 855 843,93 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°16 - Extension siège administratif	4 370 000,00 €	2 011 171,95 €	2 358 828,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	2 353 707,47 €	2 505 200,00 €	800 000,00 €	793 092,53 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	5 032 090,62 €	5 062 000,00 €	3 000 000,00 €	982 988,90 €	0,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	600 000,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	0,00 €	95 605,00 €	1 443 100,00 €	669 575,00 €	621 120,00 €	0,00 €
TOTAL	39 614 323,45 €	18 252 813,97 €	10 051 633,05 €	5 743 100,00 €	3 395 656,43 €	1 571 120,00 €	600 000,00 €

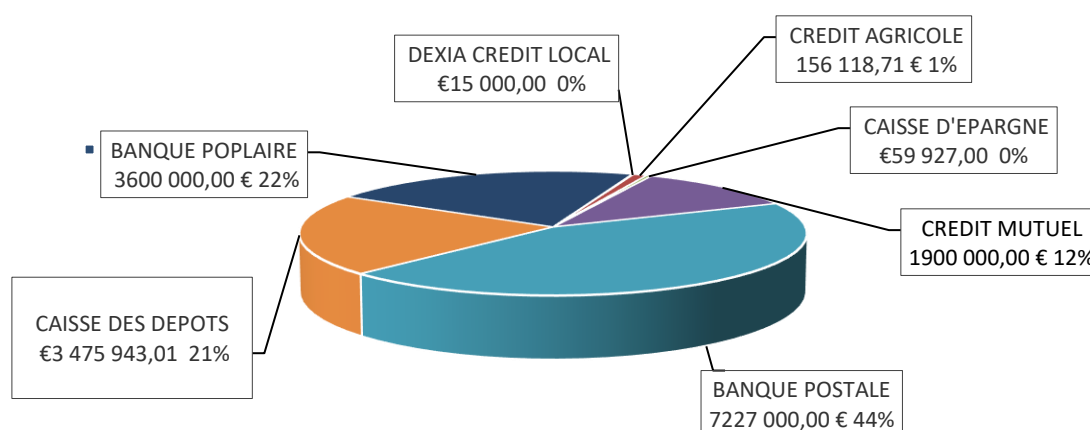
1.3. La structure de la dette

L'encours de la dette se présente de la manière suivante :

► Budget Principal :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2024	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de prêts
Budget Principal	16 433 988,73 €	1,86 %	19 ans	9

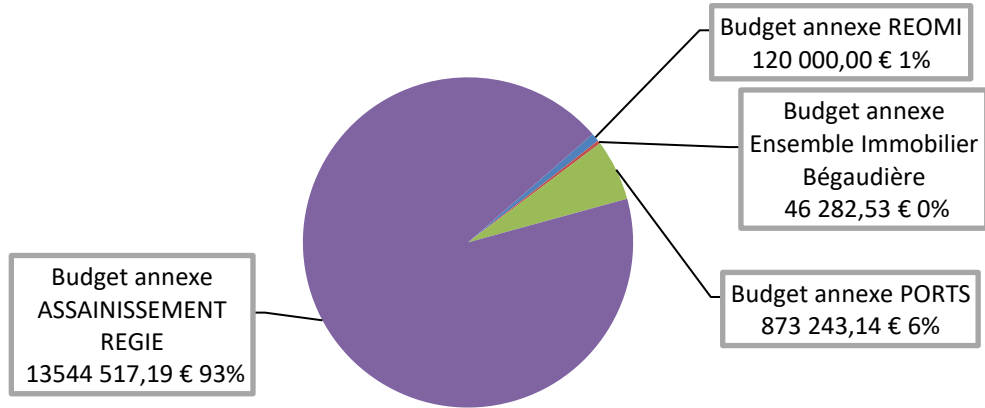
Capital restant par établissement bancaire



► Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2024	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de prêts
Budget Assainissement Régie	13 544 517,19 €	1,41 %	20 ans	18
Budget annexe PORTS	873 243,14 €	2,46 %	9 ans	9
Budget Annexe Ensemble immobilier	46 282,53 €	4,18 %	4 mois	1
Budget Annexe REOMI	120 000,00 €	0,71 %	3 ans	1
TOTAL	14 584 042,86 €	1,47 %	18 ans	29

Capital restant dû au 01/01/2024

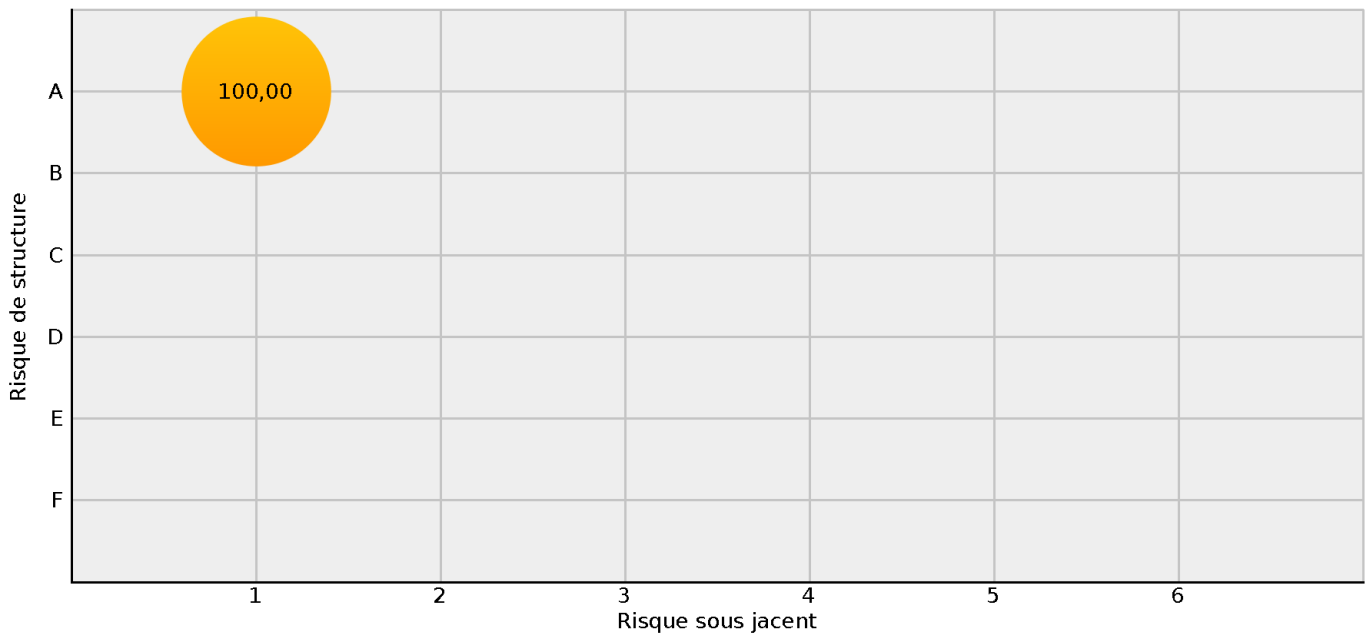


Au 1^{er} janvier 2024 la dette consolidée, budget principal et budgets annexes s'élève à 31 018 031,59€. Elle est constituée pour 85% de taux fixes, 13% de taux indexés au livret A et 2% de taux révisables. L'intégralité de l'encours est classée en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

DOB 2024 VUE D'ENSEMBLE

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses	BP 2024	BP 2023	variation 2024/ 2023	Recettes	BP 2024	BP 2023	variation 2024/ 2023
Charges à caractère général	8 496 000,00 €	7 605 093,00 €	11,71%	Produits des services	2 696 000,00 €	2 112 238,00 €	27,64%
Charges de personnel	7 172 000,00 €	6 450 282,00 €	11,19%	Impôts et taxes	30 402 600,00 €	28 112 007,00 €	8,15%
Autres charges de gestion courante	7 525 940,00 €	6 632 206,00 €	13,48%	Dotations, subventions et participations	6 549 066,00 €	6 275 638,00 €	4,36%
Charges financières	520 000,00 €	212 500,00 €	144,71%	Autres produits de gestion courante	568 000,00 €	563 680,00 €	0,77%
Charges spécifiques	8 000,00 €	15 000,00 €	-46,67%	Produits spécifiques	0,00 €	2 500,00 €	-100,00%
Provisions	30 000,00 €	0,00 €		Reprises de provisions	0,00 €	0,00 €	
Reversement de fiscalité	13 628 000,00 €	13 605 700,00 €	0,16%	Atténuation de charges	90 000,00 €	125 000,00 €	-28,00%
Sous-total dépenses réelles	37 379 940,00 €	34 520 781,00 €	8,47%	Sous-total recettes réelles	40 305 666,00 €	37 191 063,00 €	8,37%
Opérations d'ordre	3 513 000,00 €	3 338 710,00 €	5,22%	Excédent de fonct. reporté	3 356 373,41 €	3 786 787,64 €	-11,37%
Vrt à la section d'investissement	3 088 099,41 €	3 540 174,64 €	-12,77%	Opérations d'ordre	319 000,00 €	421 815,00 €	-24,37%
Total	43 981 039,41 €	41 399 665,64 €	6,24%	Total	43 981 039,41 €	41 399 665,64 €	6,24%

Investissement

Dépenses	BP 2024	BP 2023	variation 2024/ 2023	Recettes	BP 2024	BP 2023	variation 2024/ 2023
Opérations d'équipement	21 756 739,16 €	16 739 065,29 €	30%	Autofinancement	8 400 031,78 €	6 978 884,64 €	20%
Travaux pour compte de tiers	1 411 270,97 €	872 000,00 €	62%	Travaux pour compte de tiers	1 411 270,97 €	872 000,00 €	62%
Endettement et apport en capital	1 198 070,00 €	976 300,00 €	23%	Recettes d'équipement	5 888 393,38 €	4 640 410,00 €	27%
Résultat reporté	3 366 642,64 €			Résultat reporté		978 978,37 €	-100%
Opérations d'ordre	419 000,00 €	521 815,00 €	-20%	Besoin de financement	12 452 026,64 €	5 638 907,28 €	121%
Total	28 151 722,77 €	19 109 180,29 €	47%	Total	28 151 722,77 €	19 109 180,29 €	47%

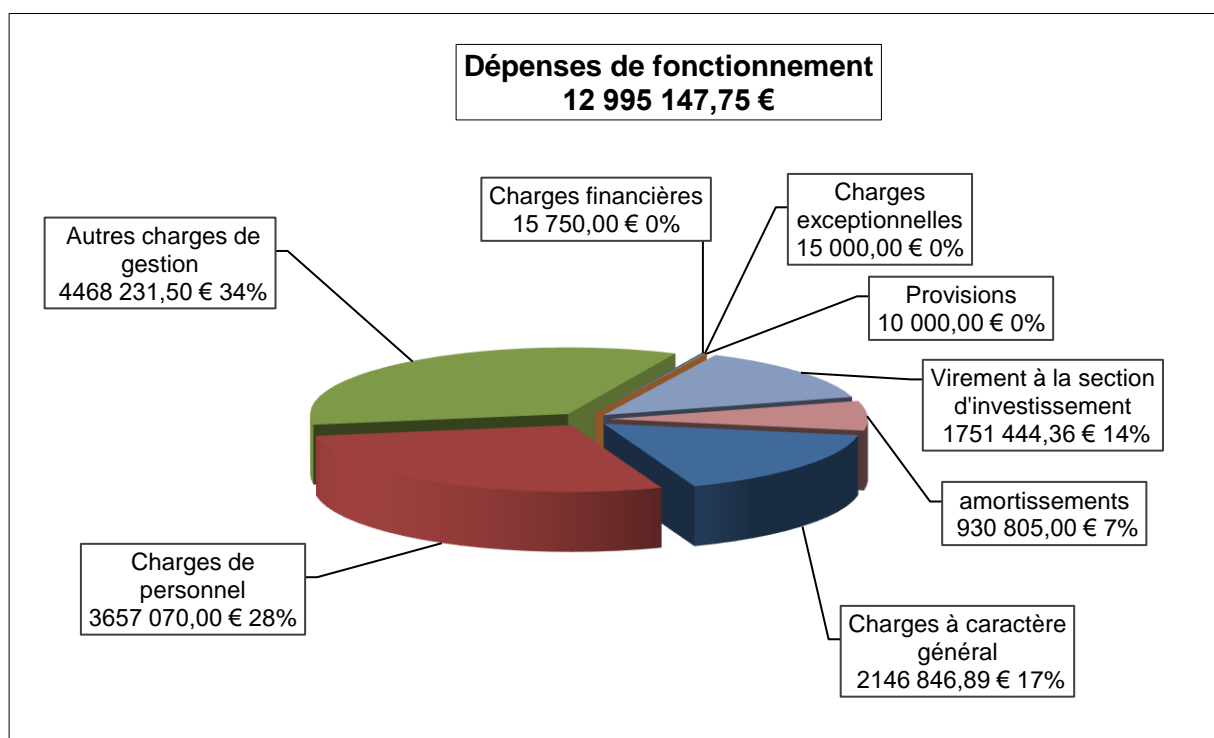
2. Les Budgets Annexes

2.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

La gestion de la collecte des ménagères est depuis le 1^{er} janvier 2018 financée par la redevance incitative impliquant l'individualisation des écritures comptables en un budget annexe M4, disposant de l'autonomie financière. Il s'équilibre à ce stade en section de fonctionnement à 12 995 147,75 € et en section d'investissement à 6 942 956,92 €.

□ LES DEPENSES

La section de fonctionnement



Chapitre 011 – charges à caractère général (+ 12 %)

Les charges à caractère général du budget sont affectées à 80 % pour la flotte de véhicules de collecte (carburant et entretien), la communication, l'achat de badges d'accès aux déchèteries et le remboursement des frais de siège. On retrouve également à ce chapitre, les consommations de fluides, les assurances et les consommations téléphoniques et d'affranchissement.

Les augmentations de crédits affectent, la maintenance des camions hydrogène (+80 k€), la location de camions (+64 k€), l'achat de petit équipement (47 k€), l'achat de composteurs (+25 k€), le carburant (+15 k€).

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 7 %)

Les charges de personnel sont composées du personnel affecté à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, au suivi administratif de la redevance et d'une quote-part du personnel commun à tous les services (ressources humaines, finances, marchés publics, direction générale).

Les évolutions du chapitre s'expliquent par le recours aux intérimaires +35 k€, l'avancement des agents (GVT) et la revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire +170 k€ et les remplacements +44k€.

Le service collecte et traitement des ordures ménagères est composé d'environ 60 agents.

Chapitre 65 – autres charges de gestion (+ 4 %)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont majoritairement constitués de la participation versée au Syndicat Mixte TRIVALIS pour le traitement des ordures ménagères représentant un montant de 4 382 000 € pour 2024. La progression de 196 000 € sur l'exercice 2024 s'explique par l'intégration cette année d'une cotisation au titre des déchets abandonnés, représentant environ 125 000 €. Les autres crédits correspondent à des inscriptions pour d'éventuelles créances irrécouvrables ainsi qu'une quote-part de l'indemnité des élus.

Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts du prêt de 400 000€ contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte. Des crédits à hauteur de de 15 000 € ont été inscrits cette au titre des intérêts de la ligne de trésorerie, utilisée lors des périodes de facturation en janvier et juillet.

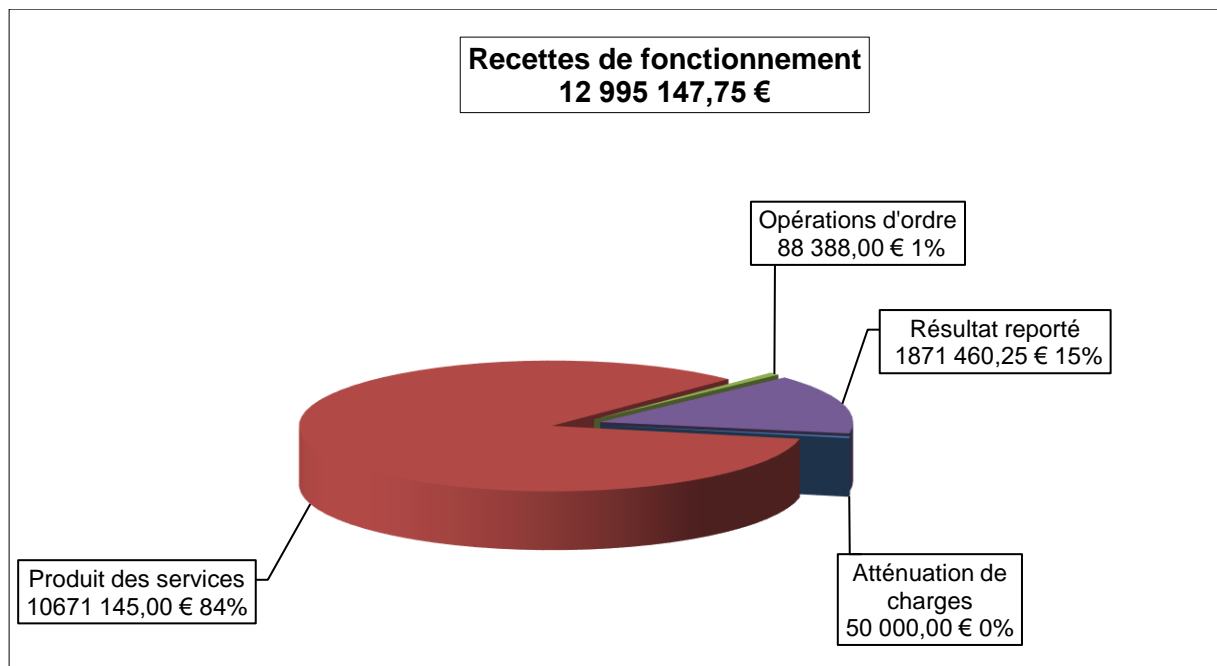
Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge d'éventuels dégrèvements sur la redevance des exercices précédents.

Chapitre 68 – provisions

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge de la provision pour le compte épargne temps (CET) des agents.

□ LES RECETTES



Chapitre 70 – produits des services (+ 8%)

Les produits des services, en évolution de 1 171 145€, enregistrent la facturation de la redevance à hauteur de 10 670 645 €.

Une revalorisation des tarifs de 10% votée le 14 décembre 2023 explique cette évolution.

Chapitre 74 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre le loyer à percevoir pour la future recyclerie à Givrand pour 30 000 € ainsi que le versement par TRIVALIS de la participation pour les déchets abandonnés à hauteur de 125 154€ et pour le soutien à la communication pour 9 000€

Chapitre 77 – produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre le remboursement par TRIVALIS d'un trop versé sur l'exercice 2023 à hauteur de 150 000 €

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Le chapitre évolue de 36 000€ passant de 14 000€ à 50 000€ et enregistre le remboursement des arrêts maladie.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 6 942 956,92 € dont 6 814 568,92 € pour l'acquisition de matériels de collecte et la réalisation de nouveaux aménagements dans les déchèteries.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement du prêt de 400 000 € contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur 2 682 249,36 €,
- Le résultat d'investissement reporté à fin 2023 : 3 000 877,27 €
- Le FCTVA à hauteur de 773 094,82 €,
- La subvention pour l'acquisition de camions bennes à hydrogène : 353 274,88 €
- Un prêt à réaliser de 133 460,59 €.

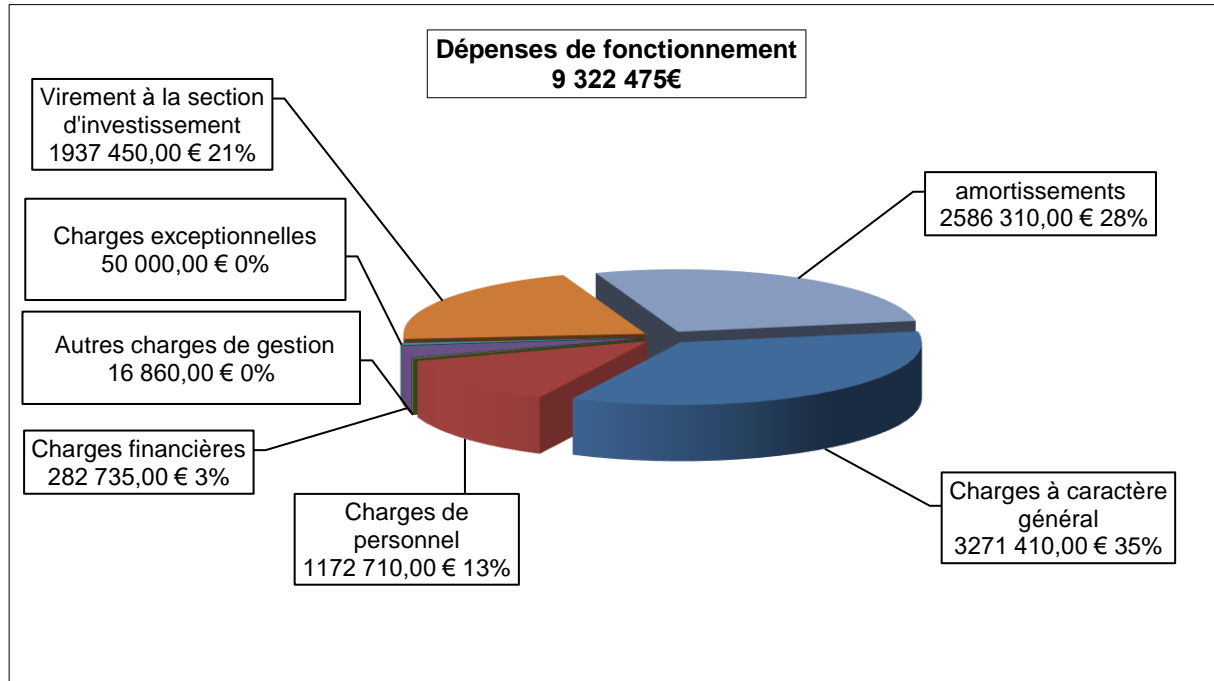
L'état de la dette au 1^{er} janvier 2023 est composé d'un prêt contracté en 2016 pour un montant de 400 000 €, sur 10 ans et au taux fixe de 0,71 %, et dont le capital restant dû s'élève à 120 000 €.

Dépenses d'équipement	BP 2024	%
Reconstruction de la déchèterie de Saint Hilaire	3 000 000,00 €	44,02%
1 benne arrière 400k€-1 benne latérale 420k€-1 camion amploroll grue levage 380k€	1 200 000,00 €	17,61%
bacs roulants (90 000€) et PAV aériens (70 000€ soit 35 colonnes), PAV enterrés et semi enterrés (310 000€ soit 10 projets), renouvellement Redin défectueux plus sous garantie (10*3000€=30000€), et pavillon de compostage (100 k€)	600 000,00 €	8,80%
Aménagements de la déchèterie de Brétignolles	50 000,00 €	0,73%
Acquisition de matériel embarqué pour 2 camions	30 000,00 €	0,44%
Informatique	17 000,00 €	0,25%
Mobilier et divers matériels	6 600,00 €	0,10%
Restes à réaliser au 31/12/2023	1 910 968,92 €	28,04%
<i>Véhicules de collecte</i>	1 610 374,72 €	23,63%
<i>Bacs roulants</i>	129 820,56 €	1,91%
<i>Travaux à la déchèterie de Saint Hilaire de Riez</i>	142 344,76 €	2,09%
<i>Travaux à la déchèterie de Givrand</i>	18 618,20 €	0,27%
<i>Informatique</i>	4 577,28 €	0,07%
<i>Divers aménagements et matériels</i>	5 233,40 €	0,08%
TOTAL	6 814 568,92 €	100,00%

2.2. Le budget annexe Assainissement Régie

Le budget du service pour l'année 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 9 322 475€ et en section d'investissement à 15 881 238,03 €.

La Section de Fonctionnement



□ LES DEPENSES

Chapitre 011 – charges à caractère général (-3,28 %)

Les charges à caractère général du budget sont composées à 95 % du coût du contrat de prestations de services pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif eaux usées et du remboursement des frais de gestion de la station des 60 bornes et comprennent également les crédits nécessaires au paiement :

- des consommations électriques des postes de refoulement,
- des fournitures de petit équipement,
- de l'entretien des bâtiments et réseaux,
- les autres dépenses (insertion, études, téléphonie, carburant...)
- les remboursements des frais de siège au budget principal.

L'ajustement à la baisse des crédits inscrits pour le paiement du contrat de prestations de services à hauteur de 80 000 € ainsi que ceux pour le remboursement de frais à la Communauté de Communes Océan Marais Monts pour la gestion de la station des 60 bornes expliquent l'évolution entre 2023 et 2024.

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 14,47 %)

Les charges de personnel sont composées du personnel affecté au service assainissement soit 13 agents auxquels viennent s'ajouter une quote-part du personnel administratif et technique mis à disposition (Ressources Humaines, Finances, Marchés publics, Direction Générale, Ingénierie).

Le recrutement programmé de 2 agents +72 k€ €, l'avancement des agents (GVT) et la revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire +38 k€, le recours à des remplacements +12 k€ et l'impact des services ressources +26 k€ expliquent l'évolution de ce chapitre en 2024.

Chapitre 65 – autres charges de gestion (-18,55%)

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à une quote-part des indemnités d'élus et une provision pour créances irrécouvrables, ajustées à la baisse pour 2024.

Chapitre 66 – charges financières (36,88 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts en cours. La réalisation d'un nouveau prêt en 2023 de 3 200 000 € explique l'évolution du chapitre ainsi que l'inscription de crédits pour les intérêts de la ligne de trésorerie.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles (-81,46%)

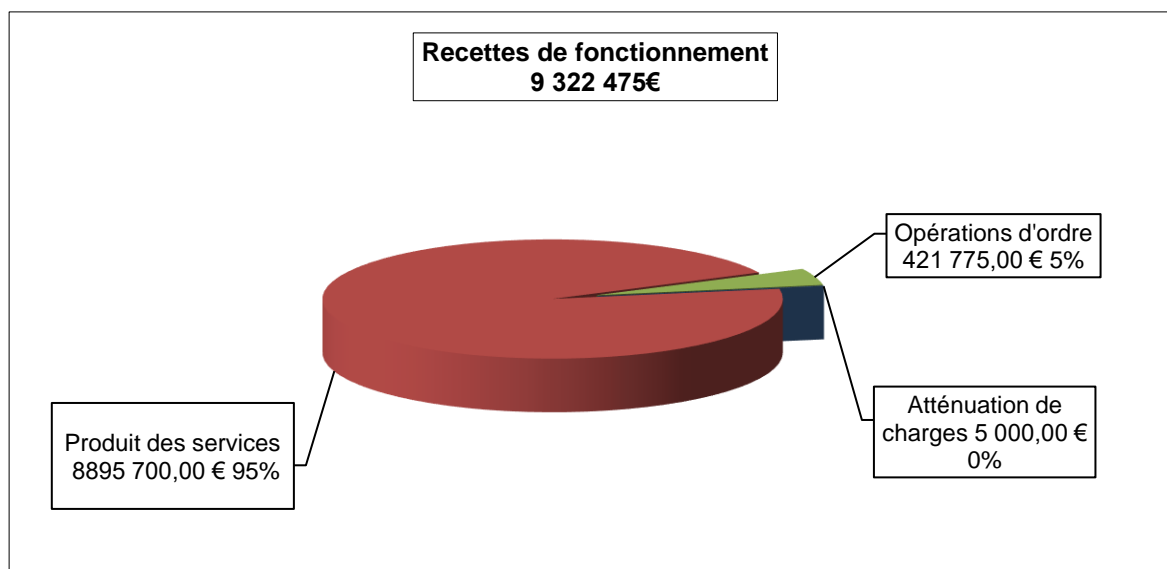
En 2023 avait été inscrit le paiement des pénalités pour rupture anticipée des DSP (Délégation de Service Public) de la station du havre de vie, de Le Fenouiller et de Notre Dame de Riez ce qui explique la forte baisse.

Par ailleurs, sont inscrits au budget des crédits pour d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs.

Chapitre 68 – provisions

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge de la provision pour le compte épargne temps (CET) des agents.

□ LES RECETTES



Chapitre 70 – produits des services +3,84 %

Les produits des services enregistrent :

- la facturation de la redevance pour raccordement au réseau : 635 100 € (- 131 000 €),
- la facturation de la redevance d'assainissement : 8 256 000 € (+ 455 500€).

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 20 mai 2021, a décidé une harmonisation de la redevance assainissement à échéance 10 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2022 en retenant le tarif de 2,50€ TTC/m3 qui sera appliqué en 2031. Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil Communautaire. Les tarifs de la redevance votés pour l'exercice 2024 sont les suivants :

Commune	Part Agglomération	
	prix au m3	Abonnement
AIGUILLON SUR VIE	1,50 €	62,60 €
BREM SUR MER	1,18 €	67,24 €
BRETIGNOLLES SUR MER	1,18 €	67,24 €
COËX	1,47 €	87,86 €
COMMEQUIERS	1,31 €	57,26 €
GIVRAND	1,39 €	60,61 €
LA CHAIZE GIRAUD	1,64 €	75,34 €
LANDEVIEILLE	1,12 €	54,64 €
LE FENOILLER	1,99 €	40,85 €
ST GILLES CROIX DE VIE	1,49 €	72,08 €
ST HILAIRE DE RIEZ	1,19 €	88,36 €
ST MAIXENT SUR VIE	1,13 €	74,36 €
ST REVEREND	1,91 €	54,72 €
GOLF	1,43 €	67,36 €

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 15 881 238,03 € dont 13 085 398,97 € de dépenses d'équipement.

Les autres dépenses sont constituées du remboursement de la dette en capital des prêts en cours pour un montant de 909 040 € et du report du résultat au 31 décembre 2023 pour 1 265 024,06 €.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 4 101 985 €,
- L'affectation du résultat de fonctionnement à fin 2023 pour 1 635 879,75 €,
- Le FCTVA à hauteur de 1 801 704,45 €,
- La participation pour le raccordement FIL'MER sur le Vendéopôle pour 250 000 €,
- Les subventions de l'Agence de l'eau pour 3 933 835,58 € pour la station et les travaux à l'Aiguillon Sur Vie ,
- Un emprunt pour 3 536 058,25 €, dont 3 200 000 € déjà réalisé en 2023.

Les dépenses d'équipement :

Dépenses d'équipement	BP 2024	%
Nouvelle station d'épuration à Givrand	2 559 128,87 €	19,56%
St Hilaire de Riez : Renouvellement réseaux projet ZAC centre-ville - Réseau T3 rue Georges Clemenceau - Création réseaux avenue de l'Isle de Riez entre le rond-point de l'Europe et l'Isle aux jeux-rue des Paludiers - travaux sur Pompes sur PR Les Suages, les Becs, la Parée Préneau	1 146 000,00 €	8,76%
Coëx : Mise en séparatif rue de l'Europe, rue Tassigny, rue Pasteur, rue Galveau, rue 8 mai, rue des Tisserands, rue des Bretèches rue des Marronniers - Extension réseau rue des Clergeries - Viabilisation lotissement la Marchaisière	2 055 600,00 €	15,71%
Notre Dame de Riez : Détection réseau route des Garateries	6 000,00 €	0,05%
Saint Gilles Croix de Vie : Création réseaux rues E.Herriot/de la Fontaine Georgette/Flandres/Dunkerque/Sources/Rue du Port Fidèle (partie haute)/rue du Bois/rue de la Chapelle/Rue du 8 mai - Reprise réseaux rue Bilbao-PR Rochebonneau Redimensionnement pompe- Création nouveau réseau avenue de la Pelle à Porteau	2 328 000,00 €	17,79%
Bretignolles sur Mer : Création réseaux avenue Parc des Sports - Aménagement de la sécurité aux abords de l'école B.Rabier-Enlèvement sable et poreux à la STEP Brandeau - Allée des Bruyères-La Giraudière-Quartier de la Petite Marine, rue de l'Ecluse, rue de la Gueule du Four-Rue des Rouettes	180 000,00 €	1,38%
Diagnostics et schéma directeur assainissement EU secteur sud	660 000,00 €	5,04%
Givrand : Création réseaux rue de l'Ecole, rue des Genêts, rue des Mimosas - rue du Calvaire	166 800,00 €	1,27%
Aiguillon sur Vie : Détection réseaux route de St Révérend et rue des Fiefs	12 000,00 €	0,09%

Le Fenouiller : Création réseau rue du Petit Beauregard	170 400,00 €	1,30%
Commequiers : Détection réseaux rue du Château, rue des Pêcheurs-Enrobé bicouche sur chemin du Pas de la Claie/chemin de la Croix Blanche	24 000,00 €	0,18%
Saint Maixent sur Vie : STEP curage et reprise 3è bassin - Création réseau rue de l'Atlantique	174 000,00 €	1,33%
Saint Révérend : Travaux réseaux rue de la Lucières - Détection réseaux allée des Puits et rue du Fief	12 000,00 €	0,09%
Brem sur Mer : Travaux réseaux rue de la Tonnelle	60 000,00 €	0,46%
Mise en conformité autosurveillance STEP	24 000,00 €	0,18%
Landevieille : Détection réseau Chemin Borgne	6 000,00 €	0,05%
La Chaize Giraud : Détection réseaux place du Marché, place de la Mairie, rue du Centre		0,00%
Renouvellement parc informatique et matériel	55 500,00 €	0,42%
Fauteuils ergonomiques	1 700,00 €	0,01%
SIVOS :	480 000,00 €	3,67%
Restes à réaliser au 31/12/2023	2 964 270,10 €	22,65%
<i>Saint Gilles Croix de Vie</i>	494 565,38 €	3,78%
<i>Vendéopôle</i>	10 067,63 €	0,08%
<i>Saint Hilaire</i>	760 468,29 €	5,81%
<i>Aiguillon sur Vie</i>	421 461,96 €	3,22%
<i>Schéma directeur</i>	310 329,59 €	2,37%
<i>Bretignolles sur Mer :</i>	552 534,34 €	4,22%
<i>Givrand</i>	45 371,14 €	0,35%
<i>Saint Révérend</i>	39 695,97 €	0,30%
<i>Saint Maixent sur Vie</i>	27 074,21 €	0,21%
<i>Landevieille</i>	6 611,80 €	0,05%
<i>Commequiers</i>	97 776,65 €	0,75%
<i>Coëx</i>	151 914,12 €	1,16%
<i>Notre Dame de Riez</i>	18 704,90 €	0,14%
<i>Accessoire pour le matériel de détection des réseaux</i>	5 448,00 €	0,04%
<i>La Chaize Giraud :</i>	5 219,76 €	0,04%
<i>Le Fenouiller</i>	17 026,36 €	0,13%
TOTAL	13 085 398,97 €	100,00%

La construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit « Tous Vents » à Givrand fait l'objet d'une autorisation de programme dont la répartition est la suivante :

Autorisation de Programme	Montant opération	Crédits de paiement à fin 2023	Crédits de paiement 2023
N°1 - Station épuration Givrand	43 000 000,00 €	40 440 871,13 €	2 559 128,87 €
TOTAL	43 000 000,00 €	40 440 871,13 €	2 559 128,87 €

2.3. Le budget annexe Zones d'Activités Économiques

Le budget primitif 2024 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES s'équilibre en section de fonctionnement à 3 559 065 € et en section d'investissement à 3 916 686,18 €.

Les inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Acquisitions foncières sur Saint Gilles Croix de Vie pour 600 000 € et Landevieille pour 190 000€
- Des études pour 79 800 € (Brétignolles Sur Mer, Coëx, Commequiers, Le Fenouiller, La Chaize Giraud, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez et Saint Maixent Sur Vie)
- Des extensions et achèvement de zones : 790 900 €
 - ↳ Saint Révérend « la Maubretière » : 301 000 €
 - ↳ Coëx « Extension est Odysée » : 135 000 €
 - ↳ Le Fenouiller « La Fraignaie » : 31 000 €
 - ↳ La Chaize Giraud « la Croisée Mairand » : 94 000 €
 - ↳ Saint Gilles Croix de Vie « La Bégaudière » : 12 000 €
 - ↳ Saint Hilaire de Riez « Les Taillées » : 121 000 €
 - ↳ Saint Maixent Sur Vie « Le Fief du Moulin » : 96 900 €
- Des frais divers (entretien et taxes foncières) : 17 720 €
- Des frais de personnel (service développement économique) : 85 000 €

Les inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement, ventes de terrains, pour 1 817 915 € sont les suivantes :

- La Maubretière – Saint Révérend : 950 612 € 11 parcelles
- La Croisée Mairand – La Chaize Giraud : 105 021 € 2 parcelles
- Le Peuble – Brétignolles Sur Mer : 21 810 € 1 parcelle
- Pôle Odysée – Coëx : 152 940 € 3 parcelles
- La Fraignaie - le Fenouiller : 120 692 € 2 parcelles
- Les Taillées – Saint Hilaire de Riez : 346 200 € 5 parcelles
- La Marzelle – Saint Hilaire de Riez : 8 470 € 1 parcelle
- Saint Gilles Croix de Vie : 112 170 € 2 parcelles

La section d'investissement qui s'élève à 4 041 685,88 € est constitué des opérations programmées en 2024, déstockage de 54 505 € auquel s'ajoutent les opérations réalisées à fin 2023 pour un montant de 2 278 265,88 € le tout financé par un l'inscription d'un prêt à hauteur de 2 223 760,88 €.

2.4. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE

Le budget primitif 2024 ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIÈRE s'équilibre en section de fonctionnement à 257 079,38 € et en section d'investissement à 262 178,63 €.

Dans ce budget sont retracées les opérations se rapportant au bâtiment hébergeant la société NV EQUIPMENT installée à Saint Gilles Croix de Vie.

Des dépenses constituées :

- Des charges réelles (Taxe foncière, entretien du bâtiment et charges financières) pour 29 760 €
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 227 319,38 €

Des recettes constituées de :

- La facturation à NV EQUIPMENT (loyer et taxe foncière) pour 106 320 €
- La participation versée par le budget principal pour 145 759,38 €
- L'amortissement des subventions pour 5 000 €

Une section d'investissement s'élevant à 262 178,63 € constituée en dépenses, du remboursement du capital du prêt pour 46 300 € et du report du déficit d'investissement pour 210 878,63 €.

Les recettes quant à elles sont constituées de l'autofinancement (virement et amortissements) pour 227 319,38 € et de la mise en réserve de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2023 pour 34 859,25€.

Le déficit cumulé à fin 2023 de 176 019,38 € s'explique par des loyers trop faibles au regard des dépenses supportées (entretien et prêt) depuis 2009 pour 136 k€ et aux travaux d'aménagement réalisés en 2014 pour 40 k€.

2.5. Le budget annexe PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Le budget primitif 2024 PEPINIÈRES D'ENTREPRISES s'équilibre en section de fonctionnement à 268 203,50 € et en section d'investissement à 1 428 069,06 €.

La section de fonctionnement enregistre les charges liées à la gestion du bâtiment situé à Brétignolles Sur Mer, financées par les loyers versés par les entreprises accueillies.

L'année 2024 enregistre par ailleurs le remboursement des premières échéances du prêt contracté pour le financement de l'hôtel d'entreprises construit sur le Vendéopôle.

Des dépenses constituées de :

- Charges réelles à hauteur de 72 900 € (fluides, entretien, taxe foncière et petit équipement et charges financières) dont 58 000 € affectés à l'hôtel d'entreprises du Vendéopôle et 14 900 € à celui de Brétignolles Sur Mer
- Du déficit d fonctionnement reporté pour 10 734,44 €
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 184 569,06 €

Des recettes constituées de :

- La facturation aux locataires (loyer et charges locatives) pour 25 105 €
- La participation versée par le budget principal pour 237 823,50 €
- L'amortissement des subventions pour 5 275 €.

La construction d'un nouvel hôtel d'entreprises sur le Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie doit s'achever courant 2024. Les crédits inscrits en section d'investissement se décomposent donc ainsi :

- Hôtel d'entreprises au Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : 1 159 500 €
- Remboursement du capital du prêt : 60 000 €,
- Report du déficit d'investissement : 201 294,06 €.

Les recettes de la section se décomposent :

- De l'autofinancement (virement et amortissements) : 179 294,06 €
- D'une subvention LEADER pour la construction de la pépinière pour 41 500 €
- D'un prêt de 1 200 000 €.

Le déficit cumulé au 31/12/2023 de 212 028,50 €, provient d'une sous-occupation de 2008 à 2015 pour un montant de 77 578,82 € et des premières dépenses supportées pour la construction de l'hôtel d'entreprises du Vendéopôle pour 134 449,68 €

2.6. Le budget annexe SPANC

Le budget primitif 2023 SPANC s'équilibre en section de fonctionnement à 124 828,72 €.

Le budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) enregistre en dépenses les factures de contrôles et d'études de filières et des frais de personnel refacturés par le budget Assainissement Régie.

En 2024, se poursuit la politique d'aides aux particuliers pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, estimée à 50 000 €.

En recettes, sont enregistrées les redevances payées par les usagers, les pénalités pour absence d'installation et la subvention versée par le budget principal pour l'équilibre du budget.

2.7. Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le budget primitif 2024 PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'équilibre en section de fonctionnement à 1 070 516 € et en dépenses d'investissement à 3 671 335,56 €.

Ce budget annexe retrace les écritures liées à la gestion du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie et à la réalisation de celui de Brétignolles sur Mer.

Les charges réelles de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

- Des charges à caractère général pour 210 130 €. On retrouve à ce chapitre, constituant les principales inscriptions, la taxe foncière (90 500 €), les charges d'entretien du port de Saint Gilles Croix de Vie (21 330 €) et les honoraires des intervenants dans le cadre du renouvellement de la concession du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (98 300 €).
- Des charges financières pour 36 370 €. La contractualisation d'un nouveau prêt de 400 000€ en 2023 pour les travaux au port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie, explique la progression d'un peu plus de 6 000 €.
- Des charges exceptionnelles à hauteur de 3 000 € pour permettre le remboursement des réservations d'anneaux au port de Brétignolles.

Les recettes réelles sont constituées :

- de la redevance d'exploitation de la SEMVIE qui reste stable à 430 000€.
- de la subvention du budget principal pour 221 600 €
- de la refacturation de frais à la SEMVIE : 8 000 €

Les dépenses d'équipement inscrites pour un montant de 2 624 991,07 €, se répartissent ainsi :

↳ Port de Saint Gilles Croix de Vie : 471 080,99 €

- Etude prospective et opérationnelle du schéma d'aménagement portuaire pour 69 250 €
- Le remplacement des flotteurs et ponton 7 carburant pour 41 300 €
- La liaison entre les pontons 7 et 8 pour 25 200 €
- Le remplacement de 5 catways pour 30 000 €
- L'aménagement du terrain de stockage de la drague pour 305 330,99 €.

↳ Port de Brétignolles Sur Mer : 2 153 910,08 € au titre du remboursement des études supportées par la commune de Brétignolles Sur Mer

↳ Remboursement de la dette 295 785 €

↳ Le déficit d'investissement reporté pour 709 223,93 €.

Le tout financé par :

- L'autofinancement : amortissements et virement de la section de fonctionnement pour 441 500 €
- Une subvention de la Région pour l'étude prospective et opérationnelle du schéma d'aménagement portuaire pour 34 625 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement à fin 2023 pour 1 532,26 €
- La cession de biens immobiliers à la commune de Brétignolles Sur Mer pour 379 516€
- Emprunt à réaliser pour 2 804 226,74 €

3. Consolidation des Budgets 2024

Budgets	BP 2024	
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Budget principal	28 151 722,77 €	43 981 039,41 €
Budget annexe Assainissement Régie	15 881 238,03 €	9 322 475,00 €
Budget annexe REOMI	6 942 956,92 €	12 995 147,75 €
Budget Annexe Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	3 661 400,00 €	1 070 516,00 €
Budget annexe Zones d'Activités Economiques	4 041 685,88 €	3 684 065,00 €
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	1 428 069,06 €	268 203,50 €
Budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière	262 178,63 €	257 079,38 €
Budget annexe SPANC		124 828,72 €
TOTAL	60 369 251,29 €	71 703 354,76 €